



## **Pour exiger le respect des droits des jeunes isolé·e·s en Île-de-France**

**Rassemblement à Paris, Place de la République, le 20 novembre 2018, 18h30**

**Dans le cadre de la campagne nationale lancée en octobre par le collectif Jujie (Justice pour les jeunes isolé·e·s étranger·e·s), les organisations d'Île-de-France membres de ce collectif appellent à un rassemblement place de la République le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, à 18h30.**

Aucun des départements d'Île-de-France ne respecte – loin s'en faut – ses obligations en matière de protection de l'enfance dès lors qu'il s'agit de jeunes isolé·e·s étranger·e·s. Les pratiques sont très diverses mais on constate partout des violations graves et massives des droits fondamentaux de ces jeunes.

Dans les Hauts-de-Seine, les mineur·e·s isolé·e·s sont chaque jour vingt, trente ou plus à attendre devant les locaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) après avoir dormi dehors, peu vêtu·e·s, sans avoir mangé mais seulement deux ou trois d'entre eux ou elles – quatre les bons jours ! – sont admis·e·s pour un entretien d'évaluation, préalable à toute mesure de protection.

A Paris, l'ONG Human Rights Watch a rendu public en juillet 2018 un rapport au titre explicite : « C'est la loterie. Traitement arbitraire des enfants migrants non accompagnés à Paris ». On y lit, entre autres informations scandaleuses, que « de nombreux enfants demandant une reconnaissance légale de leur âge affirment avoir été refusés à l'entrée du DEMIE [la cellule d'évaluation parisienne gérée par la Croix rouge française] par le personnel de sécurité. D'autres subissent un bref entretien d'environ cinq minutes, suivi d'un refus verbal expéditif. »

En Seine-et Marne, une note interne du département a mis fin depuis juin 2017, de façon totalement discriminatoire, à toutes les aides accordées aux jeunes isolé·e·s, ce qui a pour effet de les priver après leur majorité de tout moyen de subsistance et de la possibilité de poursuivre leurs études.

Dans les Yvelines, certain·e·s se voient reprocher de n'être pas demeuré·e·s dans le premier pays de l'Union Européenne (Italie ou Espagne) par lequel ils ou elles sont entré·e·s et sont remis·e·s à la rue pour ce seul motif. D'autres ne sont pas considéré·e·s comme véritablement isolé·e·s du seul fait d'avoir été aidé·e·s à un moment de leur parcours en France par une association ou un particulier.

L'Essonne a aussi pris l'habitude de motiver ses refus de protection par l'existence d'un hypothétique « soutien logistique par des tiers », en se fondant de surcroît sur des remarques totalement subjectives sur la « maturité et la morphologie » des jeunes. Ceux et celles pris en charge sont mis, le plus souvent, dans des hôtels sociaux, sans encadrement éducatif. En mars dernier, un mineur isolé de 17 ans a été poignardé dans un de ces hôtels.

En Seine-Saint-Denis, le Pôle d'évaluation des mineurs isolés étrangers – aussi géré par la Croix rouge française – donne parfois des rendez-vous deux mois plus tard avant d'examiner la demande de protection d'un·e jeune. Pendant ce temps, ils et elles sont laissées à la rue.

Dans le Val d'Oise, seul·e·s les mineur.e.s isolé.e.s qui passent le premier filtre du département peuvent prétendre à une évaluation par l'association mandatée. Par ailleurs, ce département fait systématiquement appel des décisions de placement prises par le juge des enfants lorsqu'elles contredisent le résultat de ses évaluations.

Il est de la responsabilité de élu·e·s des conseils départementaux, et en premier lieu de leurs président·e·s, de mettre fin à ces pratiques indignes et discriminatoires. Ils et elles doivent garantir une véritable protection de ces jeunes, au regard de leur particulière vulnérabilité (hébergement, soins, accompagnement éducatif). De son côté, l'État doit garantir à ces jeunes un droit à la scolarisation et à la formation professionnelle ainsi qu'un titre de séjour à leur majorité. Il doit aussi interdire l'usage des tests osseux, renoncer à mettre en œuvre le fichier biométrique créé par la loi asile et immigration et en finir avec une politique pénale particulièrement répressive et expéditive.

**Le 20 novembre 2018, rassemblement à 18h 30 Place de la République**

**Pour dénoncer les discriminations dont les jeunes isolé·e·s étranger·ère·s sont victimes : des témoignages, des prises de paroles, du mouvement social avec Fanfare Invisible, des clameurs avec Sylvestre l'Aboyeur, des diffusion de court-métrages avec Les Lucioles du doc, distribution de cartes postales, etc.**

**Le collectif JUJIE est composé des organisations suivantes :**

ADJIE (Accompagnement et défense des jeunes isolés) - ADMIE (Association pour la Défense des Mineurs Isolés Étrangers) - AMIE Lyon (Accueil des Mineurs Isolés Étrangers) - BOÎTE SANS PROJET AMIENS - CGT Educ'action - La CIMADE - CPMJIE (Collectif Parisien pour les Mineurs et Jeunes Isolés Étrangers) - COJIE 45 - COLLECTIF AMIÉMOIS DES SANS PAPIERS - COMITE SOUTIEN DENKO SISSOKO Chalons en champagne - Collectif MIE 13 - CRSP Chartres - DEI-France (Défense des Enfants International) - ENSEIGNANTS POUR LA PAIX - FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou·te·s les Immigré·e·s) - FEDERATION SUD Éducation - FCPE Nationale (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) - FERC-CGT (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture) - FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - GISTI (Groupement d'information et de soutien des immigré·e·s) - Help M.I.E. Saint Étienne - LDH (Ligue des Droits de l'Homme) - Les Midis du MIE - MEDECINS DU MONDE - MELTING PASSES - Min'de Rien 86 - MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) - PARIS D'EXIL - RÉSEAU SOLIDAIRE AMIÉMOIS - RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) - SAF (Syndicat des Avocats de France) - SNPES-PJJ/FSU (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social -PJJ/FSU) - SOLIDARITÉ SANS PAPIERS CREIL - SUD CD 93 – FÉDÉRATION SUD Éducation - SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE - TIMMY.